Je souhaite payer mon loyer à 3F par prélèvement automatique : comment faire ?

Vous avez raison de vouloir régler votre **loyer** à **3F** par prélèvement automatique sur votre compte bancaire : c’est une solution de paiement simple et pratique pour nos **locataires**.

Pour la mettre en place, il vous suffit de contacter :

- notre service clientèle ;
- ou votre agence 3F.

Vous avez un retard de paiement à régler avant de passer au prélèvement automatique ?

Dans ce cas, vous pouvez :

- demander à nos équipes d’intégrer le remboursement de l’intégralité de la somme due au prélèvement de votre prochain loyer ;
- ou bien nous rembourser cette somme par chèque ou mandat cash.